

Procès verbal des échanges – comité scientifique et technique du 30 novembre 2020

La dixième séance du comité scientifique et technique (CST), créé par arrêté préfectoral du 15 février 2019 modifié, a eu lieu le 30 novembre 2020 en visio-conférence, en présence de : cf. liste des présents en annexe.

M. Thierry Boudaud, président de la Société coopérative anonyme de l'eau a été invité pour participer à cette séance de travail, qui est la suite des séances de travail des 23 septembre et 7 octobre 2020.

1. note de la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres relative aux engagements individuels et collectif - « un projet de territoire ambitieux »

a) présentation synthétique de la note

M. Jean-Marc Renaudeau présente la note élaborée par la Chambre d'agriculture ainsi que sa méthode de construction.

Elle comprend notamment les tableaux des engagements individuels, qui ont fait l'objet des échanges lors des précédentes séances de travail du CST, ainsi que le tableau des engagements collectifs, préparé avec les organisations professionnelles agricoles du territoire, dont les coopératives et négoce.

La dynamique à l'oeuvre dans le territoire peut être accélérée par la mise en oeuvre concrète du protocole d'accord pour une agriculture durable.

L'achèvement des diagnostics d'exploitation permettra de concrétiser la prise des engagements par les exploitants irrigants, qui sont en attente d'un cadre type des engagements consolidé.

b) échanges

Christophe Bordes souhaite connaître la démarche qui a été mise en oeuvre par la Chambre d'agriculture afin d'identifier les projections de réduction de l'IFT.

La Chambre d'agriculture indique que les pistes d'évolution ont été identifiées préalablement lors du diagnostic et que les projections ainsi que les marges de manœuvre ont été mises en perspective par rapport aux dispositifs permettant de réduire l'IFT (notamment HVE, AB). L'analyse a été menée dans l'objectif d'atteindre au minimum la certification HVE 3 ; l'objectif en matière de réduction de l'IFT a été communiqué aux exploitants concernés, lors du rendu du diagnostic.

Jean-Marc Renaudeau indique que la Chambre souhaite que la certification HVE3 prenne, à terme, plus d'ampleur sur le territoire.

Vincent Bretagnolle pose deux questions concernant les documents envoyés au CST :

- les projections en matière de réduction de l'IFT présentées dans le tableau sont-elles un choix des exploitants ou l'illustration d'actions qui sont d'ores et déjà en cours de mise en oeuvre ?
- quelle est la stratégie qui permettra de passer d'un objectif de réduction de 30 %, identifié par la note de la Chambre, à un objectif de réduction de 50 % de réduction de l'IFT ?

La chambre d'agriculture indique que le diagnostic a permis d'identifier les marges de manœuvre, en lien direct avec l'exploitant, ainsi que les leviers disponibles et les efforts à réaliser. C'est la Chambre d'agriculture qui a cependant calculé la projection, et non l'exploitant, sur la base de la typologie de l'exploitation. Tous les leviers disponibles ont été utilisés pour proposer des pistes aux exploitants (espèces moins gourmandes en intrants et plus résilientes, techniques agronomiques dont la rotation des cultures, introduction de nouvelles cultures dans les rotations, techniques de travail du sol, alternatives de type produits de bio-contrôle ...).

Jean-Marc Renaudeau précise que la démarche est d'ores et déjà en cours de mise en œuvre et qu'elle sera amplifiée, ce qui permettra de tendre vers la réduction de 50 % des IFT.

Médéric Brunet ajoute que plusieurs dispositifs sont effectivement en plein développement : HVE3, AB, plan « protégé », construction d'unités de stockage, développement de la filière luzerne, etc.

Christophe Bordes rappelle qu'il était prévu que la Chambre d'agriculture présente plusieurs éléments (comment réduire les IFT de 50 %, comment seront délimités les territoires homogènes sur lesquels seront calculées les réductions de l'IFT) et souhaite savoir si la réduction supplémentaire de 30 % proposée par la Chambre permet d'atteindre l'objectif recherché.

Jean-Marc Renaudeau précise que l'objectif de réduction de 30 % permettra de consolider la dynamique à l'œuvre et sera probablement dépassé par certains irrigants dans le cadre de leurs engagements.

Thierry Chatelain indique que le travail qui a été réalisé permet de constater une baisse de l'ordre de 20 % de réduction de la vente des produits phytopharmaceutiques, entre 2013 et 2018 à l'échelle du département.

Vincent Bretagnolle précise que d'après les études scientifiques disponibles, la réduction de l'IFT permettant d'obtenir un effet sensible sur la biodiversité, est de l'ordre de 50 %. C'est aussi la valeur minimale à atteindre afin de permettre à la biodiversité d'assurer des services écosystémiques permettant une protection efficace des cultures. C'est également une valeur qui, pour l'atteindre, nécessite un changement, au moins partiel, de système (agricole). C'est enfin un objectif cohérent avec le plan national Ecophyto.

Christophe Bordes souligne que la baisse des produits phytopharmaceutiques présentée par la Chambre d'Agriculture depuis 2013 est un signal positif. Cependant, la baisse de 30% projetée n'est pas suffisante pour mettre en avant l'impact du protocole sur la biodiversité via cette diminution d'IFT. Il souhaite obtenir des détails supplémentaires sur la méthode d'évaluation de cette réduction.

La chambre d'agriculture rappelle que les projections sont des extrapolations, adaptées au système d'exploitation en place et aux souhaits d'évolution des exploitants.

Jean-Louis Moynier indique que l'objectif de réduction a été calculé au niveau local, en tenant compte des exploitations en place. Il ajoute que la réduction des IFT doit nécessairement être accompagnée par l'ouverture de nouveaux marchés et de débouchés pour les productions, ainsi que par la structuration des filières. Ces éléments donnent de la confiance et permettent de faire des choix éclairés.

Médéric Brunet rappelle que la mise en place et la structuration d'une filière sont des exercices délicats et qui nécessitent une forte implication des acteurs du marché.

Alexis Martineau souhaite savoir quelle a été la réduction des IFT mesurée uniquement dans le sud du département sur la période identifiée par la note (2013 – 2018) ainsi que la raison pour laquelle l'année 2013 a été retenue comme référence pour le travail d'analyse.

Jean-Marc Renaudeau indique que l'année 2013 a été effectivement retenue comme référence pour mener les analyses et que les données de vente des produits phytopharmaceutiques ont été utilisées pour mesurer l'évolution de l'usage de ces produits. A l'heure actuelle, l'IFT moyen dans le département est d'ores et déjà de l'ordre de 1 point en dessous de l'IFT calculé au niveau régional. Il estime qu'il convient de proposer un objectif ambitieux mais suffisamment réaliste pour qu'un maximum d'irrigants prennent cet engagement. Les données de réduction de l'IFT dans le sud du département, sur la période 2013-2018, ne sont pas disponibles dans ce cadre.

Christian Geay indique qu'il serait préférable et plus clair de donner un objectif ambitieux et que tout soit mis en œuvre pour l'atteindre. Il souhaite par ailleurs que soit fourni aux membres du CST un exemple concret, sur la base d'une exploitation qui a fait l'objet du diagnostic et de ses orientations. Ceci faciliterait l'analyse des propositions.

M. Alain Dupuy souhaite que l'année de référence pour la mesure de la réduction de l'IFT soit définie précisément.

Thierry Chatelain rappelle la complexité de l'exercice mené par la Chambre car l'objectif national Ecophyto n'a pas fait l'objet d'une méthode de calcul et d'une territorialisation. Il rappelle que la mesure de la réduction des IFT sera effectivement menée par rapport aux données de base qui ont servi aux diagnostics (2019) et que l'objectif de réduction de 30 % supplémentaire a été calculé par rapport à ces données. Il souhaite que la manière dont la profession agricole envisage de réduire les IFT au-delà des 30 %, soit à nouveau explicitée.

Il émet par ailleurs le souhait que la Chambre puisse effectivement adresser aux membres du CST un ou plusieurs exemples concrets d'engagement territorialisés, suite aux diagnostics. Ces éléments seront présentés par la chambre d'agriculture, sur la base des éléments restitués aux irrigants suite aux diagnostics, lors de la prochaine réunion du CST.

Jean-Marc Renaudeau indique que les engagements individuels ne sont pas des promesses mais bel et bien des engagements que les exploitants vont mettre en œuvre.

Thierry Boudaud indique que la réduction des IFT d'ores et déjà constatée est de 20% et que la réduction projetée, suite au diagnostic des exploitations est de 30% supplémentaire. Une sensibilisation forte, menée par les organisations professionnelles agricoles, va participer à la réduction des IFT, notamment grâce à la forte dynamique autour du développement de la certification HVE et de la conversion à l'agriculture biologique. Il rejoint par ailleurs M Vincent Bretagnolle sur ces propos quant à la nécessité de réduire l'IFT sur le territoire.

Jean-Marc Renaudeau précise que l'engagement de réduction de l'IFT d'un irrigant lui permettra d'atteindre moins 30 % par rapport aux données de 2019. Il rappelle que l'objectif doit permettre d'emmener un maximum d'irrigant dans cette démarche et que les engagements, une fois pris, permettront effectivement de mesurer une baisse de 30 % des IFT sur le territoire.

Alexis Martineau souhaite à nouveau que ce point soit explicité (référence).

La chambre d'agriculture précise que les engagements identifiés dans le document de la Chambre (extrapolations), ne portent que sur les irrigants et que si tous les exploitants étaient pris en considération, les engagements seraient nécessairement plus importants. Elle indique que ces projections ont été réalisées sur la base des rencontres techniques qu'elle a menées avec les organisations professionnelles agricoles et de leurs orientations stratégiques, qui seront susceptibles d'évoluer, en fonction notamment de l'état que l'on pourra mesurer dans 5 ans. Les engagements sont toutefois nécessairement suivis d'effets par les irrigants qui les prennent.

Christophe Bordes rappelle que l'échelle des territoires dans lesquels la réduction de l'IFT doit être mesurée, doit être précisée, conformément au précédent avis du CST, ce qui permettra de visualiser cette évolution sur une carte, avec un détail plus précis et d'en vérifier la cohérence avec les orientations du schéma directeur de biodiversité. Une carte avec un code couleur simple, présentant les projections d'évolution pourrait être réalisée, avec le parcellaire des exploitations.

Alexis Martineau précise que certains membres du CST ont un besoin de spatialisation de la réduction des IFT, car le territoire où l'IFT est le plus important est celui dont les projections de réduction de l'IFT sont les moins ambitieuses.

La Chambre proposera des cartes à l'échelle des territoires concernés par la première tranche de réserves.

Vincent Bretagnolle estime que l'effort supplémentaire à réaliser, pour atteindre une réduction de 50 %, n'est pas si important (« l'essentiel est, d'une certaine manière, déjà fait ») et est à la portée des irrigants, car la réduction de 30 % est d'ores et déjà très ambitieuse et la structuration des filières présente une bonne dynamique qui permettrait sans doute de sécuriser les exploitants sur des trajectoires plus ambitieuses de réduction des produits phyto-pharmaceutiques. Il indique qu'il vaut mieux ne pas prendre en compte les données 2013 - 2018 pour se positionner mais qu'il convient plutôt de partir sur les projections identifiées par la Chambre, qui pourrait « négocier », lors d'une nouvelle rencontre, une réduction supplémentaire de l'IFT, par rapport à la projection, avec chacun des irrigants qui ont fait l'objet d'un diagnostic.

Thierry Boudaud indique que les irrigants et plus globalement les exploitants agricoles ont besoin d'orientations claires, notamment en matière de débouchés, ce qui peut accentuer une dynamique. C'est un gage de réussite de l'objectif collectif qui est ambitieux.

Alexis Martineau souhaite savoir pour quelle raison il a été indiqué par la Chambre que le portage des MAEC sera réalisé par un opérateur unique, dans le tableau des engagements collectifs.

La chambre d'agriculture précise qu'il s'agit d'une erreur matérielle qui sera corrigée.

2. observatoire des pratiques agricoles et des actions en faveur de la biodiversité aquatique et terrestre

Julien Moureau présente le cadre de cet observatoire, issu de l'arrêté préfectoral portant prescriptions complémentaires du 20 juillet 2020.

L'observatoire est l'outil central de suivi de la mise en œuvre du schéma directeur.

Il rappelle le travail important de collecte des données de base (RPG, parcelles irriguées et irrigables, données relatives aux captages d'eau potable).

La création de l'interface est en cours. Des extraits du projet d'interface sont présentés par Julien Moureau et certaines fonctionnalités.

Une présentation plus détaillée pourra être proposée, avec l'appui de l'EPMP, lors de la prochaine séance de travail.

Le prochain CST aura lieu probablement en janvier 2021. La date et les modalités pratiques de la réunion seront précisées en temps utile.

Le président de la chambre d'agriculture

Le directeur départemental des territoires

Signé

Signé

Jean-Marc RENAUDEAU

Thierry CHATELAIN

Annexe : liste des participants au comité scientifique et technique du 30 novembre 2020

- Monsieur Jean-Marc Renaudeau, Président de la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
- Monsieur Thierry Chatelain, Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres
- Monsieur Christian Geay – Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE)
- Monsieur Christophe Bordes – Fédération départementale de la pêche et de la protection des milieux aquatiques des Deux-Sèvres
- Monsieur Alexis Martineau – Groupe ornithologique des Deux-Sèvres (GODS)
- Monsieur Julien Moureau – Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
- Monsieur Jean-Louis Moynier – Institut du végétal ARVALIS
- Madame Florence Billard – Conseil départemental des Deux-Sèvres
- Monsieur Alain Dupuy – Représentant le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur Médéric Brunet – Directeur général de la coopérative agricole Sèvre et Belle
- Monsieur Vincent Bretagnolle – Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

- Monsieur Cyril Mouillot – DDT des Deux-Sèvres, secrétaire de séance

Étaient excusés :

- Monsieur Alexis Pernet – École Nationale Supérieure de Paysage
- Monsieur Yohan Trimoreau – Office français de la biodiversité (OFB)
- Monsieur Nicolas Pugeaux – Négoce agricole Centre Atlantique
- Madame Léna Abasq – BRGM Nouvelle-Aquitaine
- Madame Jacqueline Ajer – Association Prom'haies
- Madame Céline Lopez – Office français de la biodiversité (OFB)
- Monsieur Abraham Escobar-Gutierrez – INRA Nouvelle-Aquitaine
- Madame Afsaneh Lellahi – Terres Inovia